

**NOUS
SOMMES**
Montpellier

UN NOUVEL ESPOIR

VIEILLESSE
MONTPELLIER ET SES AÎNÉ·E·S

LES 15 ET 22 MARS 2020
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://noussomm.es.org)

NOTRE CONSTAT

Lors du dernier recensement en 2015, la part des personnes âgées à Montpellier représentait 14, 1% de la population (la part des moins de 20 ans représentait 23, 2%).

Les retraité·es représentent 27 % des personnes seules dans l'agglomération de Montpellier. La communauté étudiante représente, elle, 17 % des adultes vivant seuls. Néanmoins, dans certaines communes, le nombre de retraité·es vivant seul·es dépasse les 50 % comme à Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Védas, Teyran ou encore Pérois.

L'isolement des personnes âgées est d'autant plus inquiétant que l'on observe un vieillissement de la population dans l'agglomération. Si l'âge médian dans la Commune de Montpellier se maintient à 32 ans entre 1990 et 2014, ce chiffre augmente considérablement en banlieue et passe de 35 ans à 42 ans durant cette période. Un quart de la population des communes de la banlieue a 59 ans ou plus en 2014 alors que ce chiffre était de 50 ans en 1990.

Le vieillissement est une question transversale qu'il faut traiter par une politique globale si on veut lutter efficacement contre l'isolement et améliorer la qualité de vie de nos aîné·es. Il faut donc intégrer la question de la vieillesse dans les réflexions menées en matière de logement, de santé, de culture, de démocratie, de mobilité, d'environnement, etc.

Le logement, première condition de lutte contre la dépendance et l'isolement

Un logement adéquat contribue à préserver l'indépendance des aîné·es et leur qualité de vie. La ville doit donc favoriser l'offre en tenant compte des questions d'accessibilité et d'adaptation des logements et des services.

Il faut distinguer le maintien à domicile, aujourd'hui conçu comme une priorité, et l'accueil en institution. À domicile, les familles bénéficient des services de soins infirmiers, qui dépendent de l'assurance maladie, ou des services d'aide à domicile, financés par l'allocation personnalisée d'autonomie ou par les familles elles-mêmes.

Dans les deux cas, l'offre de services se révèle insuffisante pour répondre à une demande croissante.

Le maintien à domicile

La plupart des personnes âgées veulent vivre chez elle aussi longtemps que possible. De plus les "soins à domicile" et "vieillir à la maison" coûtent généralement moins cher.

Mais vieillir chez soi veut souvent dire :

- vivre seul·e et sans toujours bénéficier de visites ou aide des voisins,
- avoir du mal à entretenir son logement,
- avoir une voiture pour accéder aux services.

Les maisons de retraite

L'offre d'hébergement en EPHAD laisse un double constat : les personnes âgées souffrent d'un manque de reconnaissance et le placement en institution est vécu comme un isolement générationnel et spatial.

La ville de Montpellier a lancé en 2018 un projet de cohabitation étudiante dans 5 EPHAD qui permet à 2 étudiant·es d'être logé·es en échange de 3h de service par semaine. Les personnes âgées et les étudiant·es apprécient cette expérience qui devrait être étendue mais cela ne suffit pas.

L'inclusion des personnes âgées dans la vie de la cité

Les transports en commun sont encore insuffisants et onéreux pour certaines bourses. Les trottoirs sont trop souvent impraticables. Les commerces et services de proximité, comme la Poste à Boutonnet ou la clinique Saint Jean, ferment.

L'accès aux services, à l'information, à la culture est de plus en plus souvent exclusivement numérique. La fracture numérique ne concerne pas que les personnes âgées mais elles sont souvent touchées par ce phénomène.

D'une manière générale, le lien social et intergénérationnel est insuffisant dans la ville de Montpellier.

Montpellier a intégré en 2019 le réseau des « villes amies des aîné·es » mais on ne peut se contenter d'apposer un label, il faut avoir des projets concrets pour recréer du lien, sortir les habitantes et les habitants de l'isolement.

NOTRE PROJET

La question de la place des aîné·es dans la ville est transversale et devra être prise en compte avant de définir et mettre en œuvre l'action politique dans quelque domaine que ce soit : santé, transports, logement, démocratie, culture, environnement, etc.

Nous ne pouvons développer ici tous ces thèmes et renvoyons les lectrices et les lecteurs aux livrets thématiques sur ces différents sujets.

Dans le présent livret, nos objectifs en faveur des personnes âgées sont axés sur le logement et la fracture numérique.

« il y a urgence à réenchanter politiquement la solidarité »

[Axelle Brodiez Bodino, le Monde 10 mai 2016]

LE DÉTAIL DE NOS MESURES

Favoriser le logement participatif et la colocation intergénérationnelle

Le logement est une condition essentielle pour assurer la sécurité, la santé et lutter contre l'isolement des personnes âgées. Il existe des solutions innovantes qui doivent être encouragées :

La cohabitation intergénérationnelle et solidaire :

Il s'agit soit en EPHAD soit à son domicile, de loger une personne jeune, étudiant·e par exemple, qui peut rendre des services en échange d'un loyer peu élevé.

La personne jeune n'a pas vocation à se substituer aux intervenant·es professionnel·les à domicile mais sa présence a pour but de rassurer la personne âgée et/ou sa famille, d'apporter une présence après le passage de la famille, des amis, et des professionnels.

Les personnes âgées qui vivent à domicile doivent être aidées dans leurs démarches si elles souhaitent proposer à une personne jeune de partager leur logement.

L'habitat participatif

Les habitants qui ont le désir de se grouper au sein d'un même projet de logement collectif (logements et espaces partagés) peuvent former des sociétés d'habitat participatif, encadrées par la loi ALUR depuis 2014.

Ce type de projet peut séduire particulièrement les personnes âgées qui souhaitent investir ensemble ou avec d'autres générations dans un logement qui est financièrement, socialement et environnementalement plus abordable et durable qu'un logement individuel.

Des projets d'habitat participatifs existent déjà à Montpellier et dans la métropole sous l'impulsion d'associations (par exemple le Mas COBADO dans le quartier des grisettes).

Le CCAS de Montpellier a un projet d'habitat participatif sur un terrain appartenant à la Ville.

Ces initiatives doivent être soutenues car il s'agit de projets complexes (maîtrise d'ouvrage, financement, mode de gouvernance, etc). La ville doit :

- initier et encourager les projets de logements participatifs (cohabitation ou co-habitat) et favoriser l'accès au foncier, obstacle majeur rencontré par les porteurs de projet ;
- animer le réseau des partenaires qui sont concernés (la SERM, les bailleurs sociaux, les organismes fonciers solidaires, les maîtres d'ouvrage spécialisés, les EPHAD, la société coopérative HAB FAB, etc), afin d'augmenter et améliorer l'offre de logement participatif ou coopératif à Montpellier ;
- adapter 100% des logements neufs et pas seulement 20% comme le prévoit la loi (voir notre mesure sur le logement) ;
- réhabiliter les logements anciens sous l'impulsion de la ville et de ses partenaires en tenant compte au maximum des normes d'accessibilité.

Penser la ville pour « mieux vivre ensemble »

Le guide français des villes amies des aînés, inspiré du guide québécois et du rapport de l'OMS de 2015, est un outil méthodologique et pratique pour les élu-es mais aussi pour tous ceux qui souhaitent s'investir dans leur ville pour un "mieux vivre ensemble".

La ville de Montpellier a adhéré au réseau « VILLES AMIES DES AINES » depuis le 1er octobre 2019 (et le Crès depuis 2016). Nous proposons de donner vie à ce label en menant des projets concrets pour lutter contre l'âgisme qui est une forme de discrimination et sortir le vieillissement d'une approche exclusivement médico-sociale en deux temps.

D'abord en mesurant la convivialité de la ville de Montpellier avec les indicateurs proposés par le guide VADA pour établir une feuille de route.

Puis en construisant une ville intergénérationnelle avec des indicateurs et des outils de mobilisation citoyenne dans les directions suivantes :

- encourager les projets accueillants à l'égard de tous les âges et valorisant le potentiel de tous les habitantes et habitants comme la création de lieux ou réseaux de transmission des savoirs ou de partage de loisirs (ex : l'université du Tiers temps à Montpellier, projet « Viens je t'emmène » à Rennes) ;
- soutenir les commerces et services de proximité ;
- lutter contre la fracture numérique et maintenir un accueil humain dans les services de la ville ;
- soutenir les aidantes et aidants qui jouent un rôle essentiel mais difficile pour permettre à une personne âgée de rester à son domicile et garder un contact avec l'extérieur ;
- penser l'espace public pour retisser du lien social et intergénérationnel (lieux culturels accessibles, espaces verts et rues équipés de bancs et WC publics par exemple) ;
- favoriser la mobilité des aîné-es dans la ville en toute sécurité (développement des transports en commun, adaptation des trottoirs, la mise en place d'un code de la rue, etc).

Ces investissements seront un atout pour la Ville car ce qui améliore le quotidien des personnes les plus vulnérables profite en réalité à toutes les habitantes et à tous les habitants.

Sources :

- *LANGADOC INFO, l'autre visage de Montpellier, 24 février 2018*
- *La Fonda, fabrique associative*
- *Le guide des villes amies des aînés, la Documentation Française 2019*
- *Qu'allons nous faire de nos vieux ? Christophe Capuano, Sciences PO Les presses*

